

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N° 78 / 575 / 2022 / 039</b>	Date de Convocation 01/07/2022	Date d'affichage 08/07/2022	Nombre de Conseillers		
			En exercice	Présents	Votants
			28	22	28
<b>OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT A SA HLM SEQENS POUR L'ACQUISITION EN VENTE EN L'ETAT DE FUTUR ACHEVEMENT (VEFA) DE 15 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ET 15 PLACES DE PARKING : ACCORD CONTRAT DE PRET</b>					

**NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 28**

**EN EXERCICE : 28**

*L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, légalement convoqués le 1<sup>er</sup> juillet 2022 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.*

**Présents : 22**

Monsieur BAVOIL Dominique, Monsieur CAOUS Jacques, Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès, Monsieur MONTAGNON Jean-Claude, Madame BRUNELLO Gérarda, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Madame JOURDEN Dominique, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame SCHWARTZ Myriam, Monsieur BACHELARD Jacques, Monsieur RICHARD François, Madame PERIS Valérie, Monsieur LECAILTEL Henri, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Madame MATERNE Anne-Sophie, Madame BLIN-VERLHAC Stéphanie, Madame CONTAMINE Marie (arrivée à 20h25), Monsieur LANAUVE DE TARTAS Philippe, Madame ROCH Catherine (arrivée à 20h05), Monsieur BINICK Jean-Louis, Madame MINEC Sophie, Madame VARETTA-LONJARET Floriane.

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Absents représentés : 7 (6 à partir de 20h25)**

Madame GAUTIER Sylvie donne pouvoir à Monsieur Henri LECAILTEL.  
Madame BLONDEL Bernadette donne pouvoir à Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès.  
Madame GROBON Marion donne pouvoir à Madame BRUNELLO Gérarda.  
Monsieur BENZAID Alain donne pouvoir à Monsieur RICHARD François.  
Monsieur PONSEN Joël donne pouvoir à Monsieur CAOUS Jacques.  
Madame CONTAMINE Marie (arrivée à 20h25) donne pouvoir à Madame JOURDEN Dominique  
Monsieur NOGUES Thomas donne pouvoir à Monsieur BAVOIL Dominique.

**Absents non représentés : 1** (Madame ROCH Catherine)

Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès procède à l'appel. Le quorum est atteint.

**Début de la séance à 20h00.**

**Secrétaire de séance :** Monsieur LECAILTEL Henri *en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.*

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022**

**Secrétaire de séance :** Madame BRUNELLO Gérarda

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2022 est adopté à la Majorité.

**Pour : 24 voix**

**Contre : 3 voix (Monsieur BINICK Jean-Louis, Madame MINEC Sophie et Madame VARETTA-LONJARET Floriane).**

Arrivée de Madame ROCH Catherine à 20h05

Accusé de réception en préfecture  
078-217805753-20220711-2022-39-DE  
Date de réception préfecture : 11/07/2022

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2252-1 et suivants,  
**VU** le Code Civil et notamment ses articles 2288 et suivants,  
**VU** la délibération n°78/575/2021/012 du 18 mars 2021 sur l'accord de principe de garantie d'emprunt pour la société SA HLM SEQENS de souscrire un emprunt pour le projet de construction neuve de 15 logements locatifs sociaux et 15 places de parking situés 106/108 rue de Paris,  
**VU** le contrat de prêt n°131748 en annexe signé entre la société SA HLM SEQENS ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et Consignations,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission finances du 28 juin 2022,

Après présentation par Monsieur **MONTAGNON Jean-Claude**,  
Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, et en avoir délibéré, au scrutin public, à la majorité  
**Pour : 25 voix**  
**Contre : 3 voix** (Monsieur **BINICK Jean-Louis**, Madame **MINEC Sophie** et Madame **VARETTA-LONJARET Floriane**).

**DECIDE** d'accorder sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 587 708 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 131748 constitué de 6 Lignes de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaire à ce règlement.

**DIT** que le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

*Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité et de son affichage.*

Fait et délibéré en séance  
Les jours, mois et an susdits



**Le Maire,**  
**Dominique BAVOIL**

En annexe : contrat de prêt

Accusé de réception en préfecture  
078-217805753-20220711-2022-39-DE  
Date de réception préfecture : 11/07/2022